

La Présidente de la Société
à Monsieur Le Président de l'U.S.V.

Administration Comédienne
entre le P.L.V. et l'U.S.V.

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 Octobre dont il a été donné connaissance au Conseil d'Administration de notre Société, lors de sa réunion du 15 Novembre.

Après délibération, notre Conseil d'Administration, à l'unanimité, a estimé que la réponse à la 1ère partie était contenue dans la lettre que je vous ai adressée le 29 Septembre dernier. Au sujet de la 2ème partie, il a nommé une commission chargée d'établir le projet des Conditions de location de notre stade. Dès que ces travaux seront terminés, ils seront soumis à notre Conseil d'Administration et je ne manquerai pas ensuite de vous faire connaître le projet qui aura été approuvé.

D'autre part, notre secrétaire général, Monsieur RICOEUR, nous a mis au courant de l'entretien qu'il a eu le dimanche 9 novembre, au stade, au cours du match SANCOINS-U.S.V., en présence de Monsieur FOUGERAY, avec l'un de vos vice-présidents Monsieur Hubert PATAULT.

Notre Conseil d'Administration considère que les accords qui ont eu lieu le 23 juillet 1946 entre vos délégués Messieurs WATRETZ Serge, LELEU, CHIPOT, PERICAT Roger et ROBIN et les nôtres Messieurs BOULAY, LASNEAU, FOUGERAY et RICOEUR, dans le bureau du Maire de Vendôme, constituent les bases fondamentales des relations entre l'U.S.V. et le P.L.V. (Dois-je vous préciser que le Maire avait pris l'initiative de cette réunion et la présidait?) La présence de nos délégués au sein de votre Comité Directeur a permis et permet à la Ligue et au District de regarder l'U.S.V. comme résultant de la fusion entre la Patriote Vendômoise et la section sportive du P.L.V.; le retrait, ou, ce qui revient au même, la non convocation de nos délégués aux réunions de votre Comité Directeur signifient la désagrégation de cette fusion.

En outre, notre Conseil d'Administration estime que les accords signés le 23 décembre 1946 découlent de ceux du 23 juillet de la même année et qu'ils existent uniquement parce que les précédents ont été conclus.

Or, ayant constaté, qu'en fait, le P.L.V. n'a plus aucun représentant à votre Comité Directeur depuis le 27/avril 1947

date de notre Assemblée Générale ou des représentants nouveaux ont été désignés, notre Conseil d'Administration m'a chargé de vous faire connaître qu'il exige la convocation de nos délégués à vos réunions du Comité Directeur de l'U.S.V. (plusieurs réunions de votre Comité Directeur ont eu lieu depuis le 27 avril; d'après Monsieur PATAULT il s'est réuni le mardi 12 Novembre).

Si vous persistez dans votre refus, le Conseil d'Administration considérera comme nuls tous les accords conclus entre le P.L.V. et l'U.S.V.-

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président du P.L.V.

Signé : BOULAY

Monsieur Hubert PATAULT.
présence de Monsieur FOURRAY, avec l'un de vos vice-présidents
le 9 novembre, au stade, au cours du match SAHOLINS-U.S.V. en
Monsieur BOULAY, nous a mis au courant de l'entretien qu'il a eu le dimanche
D'après notre secrétaire général, Monsieur

Notre Conseil d'Administration considère que les
accords qui ont eu lieu le 23 juillet 1946 entre vos délégués
Messieurs WATTELET, SARGE, LELU, CHIFFOT, FERRIAT Roger et BOBIN
et les nôtres Messieurs BOULAY, LASERAN, FOURRAY et NICOLIN, dans
le bureau de M. de Verdun, constituent les bases fondamentales
des relations entre l'U.S.V. et le P.L.V. (Bols-je vous prie de
dire que le Maire avait pris l'initiative de cette réunion et la prési-
dence) La présence de nos délégués au sein de votre Comité Direc-
teur a permis et permet à la Ligue et au District de regarder
l'U.S.V. comme résultant de la fusion entre la Fédération Française
et la section sportive du P.L.V. Le retrait, ou, ce qui revient
au même, la non convocation de nos délégués aux réunions de votre
Comité Directeur signifient la désintégration de cette fusion.

En outre, notre Conseil d'Administration estime que
les accords signés le 23 décembre 1946 découlent de ceux du 23
juillet de la même année et qu'ils existent indépendamment parce que
les précédents ont été conclus.

Or, ayant constaté, du fait de l'U.S.V. n'a plus
aucun représentant à votre Comité Directeur depuis le 27 avril 1947